

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 5 avril 2024, par laquelle Monsieur LARGENTON Hugo demande l'autorisation de stationner un camion LAFARGE BETON au droit du 12 rue Emile Souvestre en CROZON, pour une livraison de béton, le 8 avril 2024 à partir de 13h30,

**ARRETONS,**

**ARTICLE 1 Le 8 avril 2024 à partir de 13h30**

Le stationnement sera interdit au droit du 12 rue Emile Souvestre en CROZON.  
L'entreprise LAFARGE BETON sera autorisée à stationner ponctuellement un camion de livraison de béton au droit du 12 rue Emile Souvestre en CROZON.

**ARTICLE 2 Le 8 avril 2024 à partir de 13h30**

Afin de sécuriser le chantier, la « rue Emile Souvestre » sera temporairement barrée à la circulation, le temps de la livraison de béton par l'entreprise LAFARGE BETON à partir du n°10.

**ARTICLE 3 Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :**

Rétrécissement de chaussée  
Stationnement interdit  
Panneaux Travaux AK5

**ARTICLE 4 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.**

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 5 L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurcation sera suspendu le temps de la livraison.**

**ARTICLE 6 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :**  
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON  
Service de Police Municipale  
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON  
Services Techniques Municipaux  
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme

A Crozon, le 5 avril 2024

P/Le Maire

L'Adjoint délégué



Philippe BRUN